



Fax : 04/330.83.59

Téléphone : 04/330.83.11

URBANISME

Agent traitant ou de contact :

Céline SOORS

Responsable

☎ : 04/330.86.23

Vos références : --

Votre lettre du : --

**A mentionner obligatoirement dans vos correspondances :**Nos références : DEV.TER/CS/GH/Infr/2015/637/**11338**

**OBJET :** Amnistie relative à la création de logements rue de Colard Trouillet 11, 4100 SERAING, parcelle cadastrée ou l'ayant été SERAING, deuxième division, section E, n° 74 A.

Messieurs,

Nous faisons suite aux différents documents déposés en nos bureaux, concernant la création de logements supplémentaires à l'adresse précitée.

Nous vous prions de noter que conformément à l'article D.VII.1<sup>er</sup> bis instaurant une présomption de conformité urbanistique pour certaines infractions (décret du 16 novembre 2017 modifiant l'article D.I.V.99 et le Livre VII du Code du Développement Territorial), certains actes et travaux qui consistent à créer un ou plusieurs logements avant le 20 août 1994 peuvent bénéficier d'une amnistie.

Dès lors, nous vous informons qu'au vu de l'historique des différentes domiciliations fourni par le service de la population et après vérification des différentes preuves que vous nous avez fait parvenir, nous sommes en mesure de confirmer que l'infraction relative à la création d'un logement supplémentaire est à ce jour prescrite et classons sans suite votre dossier.

Aussi, nous vous informons de la numérotation en vigueur concernant l'immeuble précité.

La répartition des numéros de police s'effectue comme suit :

- l'appartement au rez-de-chaussée : 11 - Boîte 1 ;
- le collectif de 4 chambres aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : 11 - Boîte 11 ;

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que l'absence d'infraction urbanistique ne vous dispense pas de respecter les différentes prescriptions relatives au Code de l'habitation durable.

Le service de l'urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, sur rendez-vous, place Kuborn 5, 4100 SERAING.

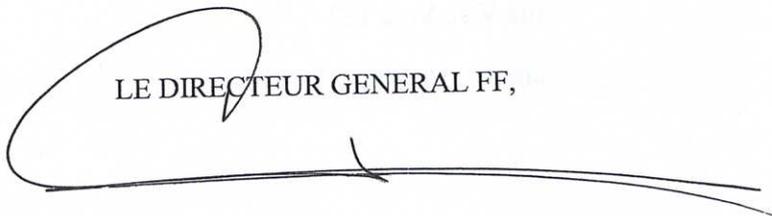
Annexe : 1

/...

Vous trouverez, en annexe à ce courrier, un formulaire à compléter et à renvoyer soit à cette adresse e-mail : [noemie.schmitz@provincedeliege.be](mailto:noemie.schmitz@provincedeliege.be) soit par courrier à l'adresse suivante : place Communale 8, 4100 SERAING. Pour tout renseignement complémentaire par rapport à ce formulaire, vous pouvez contacter Mme Noémie SCHMITZ au 0497/13.83.98.

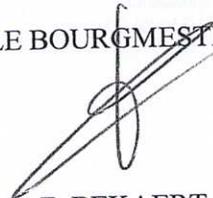
Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

LE DIRECTEUR GENERAL FF,



B. ADAM

LE BOURGMESTRE,



F. BEKAERT